



Atelier de renforcement de la capacité professionnelle des Inspecteurs du Travail (IT) et des Magistrats judiciaires et administratifs (Mgt)

- Contentieux individuels du travail
- Contentieux collectifs du travail
- Droit pénal du travail.

-----//-----

AGENDA

LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

- 8H 30. Accueil des participants
- 9h.- Cérémonie d'ouverture
- Allocutions diverses
 - Monsieur le Directeur du Bureau de pays de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Maurice et Seychelles ou son représentant
 - Madame le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique, et des Lois Sociales ou son représentant
 - Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ou son représentant
- Objectifs et résultats et agendas attendus de l'atelier (**DG en charge du travail**)
- Présentation des participants/ attente/ Evaluation ante.

➤ 10H.- Pause

➤ 10H 15.-

I. CONTENTIEUX INDIVIDUELS DU TRAVAIL

- 1) Normes Internationales du travail (**Mme Nelly RAKOTOBE**)
Ratification.
 - Principe de faveur/ Principe du plus favorable
 - Ordre public social
 - 2) Hiérarchie des Normes (**Mme Nelly RAKOTOBE**)
- 13h 00- 14h 00 Pause déjeuner

➤ 14h 00

① Conventions fondamentales (**Mme Nelly RAKOTOBE**)

- ↳ Discriminations. Article 5- CT
- ↳ Liberté syndicale. Articles 136 et suivant
- ↳ Egalité dans l'emploi et la profession
- ↳ Travail des enfants
- ↳ Utilisation des NIT dans le droit interne par le Juge

② Conventions de gouvernance. (**Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana**)

L'Inspection du travail :

Missions et responsabilités. Articles 234 et suivant.

Autorisation et contrôle :

- ↳ L'apprentissage. Article 31
- ↳ Le travail de l'étranger
- ↳ Les heures supplémentaires
- ↳ La femme au travail. Article 99
- ↳ L'enfant au travail. Article 102
- ↳ La Sécurité et santé au travail

Contrôle judiciaire

➤ 16h 30 Fin de la Journée

MARDI 23 NOVEMBRE 2021

➤ 09h 00h

Exécution du contrat :

3) Obligations générales de l'employeur **Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana** (focus) / **Mme Nelly RAKOTOBE** (fond)

→ Règlement intérieur. Article 168

→ Conclusion contrat/ écrit. Article 6 (**Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana**)

- Protection contre les risques au travail. Article 120 (**Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana**)
- Hygiène et sécurité. Articles 110 et suivants (**Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana**)

4) Contrôle judiciaire de ses obligations

5) Règlement amiable devant l'IT (**Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana**)

- Procédure devant l'IT. Articles 199 et suivant
- Diverses hypothèses
- Rédaction du PV.

➤ 13h 00- 14h 00 Pause déjeuner

➤ 14h 00

6) Rupture du contrat/ licenciement (Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana)

① Licenciement économique. Rôle de l'IT. (Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana)

Contrôle judiciaire

② Travailleurs protégés.

- Autorisation de l'IT (Mme Nelly RAKOTOBE)
Procédure → TA (Mme Nelly RAKOTOBE)
→ Voies de recours
- Procédure judiciaire. (Mme Nelly RAKOTOBE)

⇒ 2 cas pratiques pour chaque journée.

➤ 16h 30 Fin de la journée

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

➤ 09h 00h

II. CONTENTIEUX COLLECTIFS DU TRAVAIL

Liberté syndicale et négociation collective :

1) La grève. Articles 228 et suivant. (Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana)

↳ Procédure. Articles 209 et suivant (Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana)

↳ Rôle de l'IT. Articles 234 et suivant (Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana)

↳ Contrôle judiciaire

↳ Sentence arbitrale (Mme Nelly RAKOTOBE)

2) Election et Missions des : (Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana)

- Délégués du personnel
 - Délégués syndicaux
 - Comité d'entreprise
- Rôle de l'IT

3) Protection judiciaire des travailleurs protégés

➤ 13h 00- 14h 00 Pause déjeuner

➤ 14h 00

III. DROIT PENAL DU TRAVAIL

- Articles 255- 256
- Articles 257- 258/ 261- 262

1) Fondement et utilité des règles pénales en Droit du travail :

→ Lignes directrices des règles pénales

2) Procédure de constatation des infractions (**Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana**)
Rôle de l'IT

3) Différentes catégories d'infractions au code du travail (**Mme Nelly RAKOTOBÉ**)

4) Eléments constitutifs de chaque infraction (**Mme Nelly RAKOTOBÉ**)

5) Procédure **rôle du parquet** et juridiction de jugement (**Mme Nelly RAKOTOBÉ**)

➤ 16h 00 Fin de la journée

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

➤ 09h 00

IV. REDACTION DE DIFFERENTS ACTES DE L'IT : PAR LES PARTICIPATION (Mme RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana)

→ PV de conciliation totale/ partielle

→ PV de non conciliation

→ PV de mise en demeure

→ PV de constatation d'infractions

Travaux de groupes

Restitution des travaux de groupes

Rédaction finale

Evaluation

➤ 13h 00- 14h 00 Pause déjeuner

➤ 14h 00- Clôture